

## GUIDE D'INFORMATIONS

### APPEL À INVESTISSEMENTS SOVAR

#### PRÉAMBULE

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir le développement de projets issus de la recherche publique des établissements anciennement affiliés à la société de valorisation SOVAR. Grâce aux fonds disponibles, Axelys souhaite permettre aux compagnies financées d'atteindre un point d'inflexion dans leur maturation. Un montant maximal de **100 000 \$** par entreprise pourra être investi sous forme de débenture convertible.

#### DÉPÔT D'UNE DEMANDE

La demande complète doit être envoyée au plus tard le **22 mai 2026** à [investissements@axelys.ca](mailto:investissements@axelys.ca). Veuillez ajouter en copie un représentant de votre établissement lors de l'envoi de votre candidature à Axelys. Voici la liste des représentants à mettre en copie pour chaque établissement :

Établissement	Personne contact	Adresse courriel
CHU de Québec	Laurence Robichaud-Halle	Laurence.Robichaud-Halle@chudequebec.ca
CIUSS Capitale-Nationale	Séverine Le Rallec	severine.lerallec@fmed.ulaval.ca;
Université Laval	Najat Aattouri	najat.aattouri@vrr.ulaval.ca
Université du Québec à Chicoutimi	Myriam Duperré Annie Chamberland Décanat à la recherche	m1duperr@uqac.ca annie.chamberland@axelys.ca drc_direction@uqac.ca

Veuillez noter qu'il est possible de répondre à l'appel à investissements en français ou en anglais. Vous devez respecter l'espace attribué à chaque section pour vos réponses. Vous pouvez joindre des documents en annexes au besoin. Si une question ne s'applique pas à votre situation, simplement la laisser vide. Des communications seront envoyées à tous les demandeurs au plus tard dans la semaine du 27 juillet 2026.

## PRÉ-ADMISSIBILITÉ

Afin de vérifier si vous êtes admissibles au présent financement, vous devrez répondre par oui ou par non aux questions suivantes. Pour être admissibles, vous devez répondre oui à chaque question.

<b>Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'invention auprès de l'un des établissements suivants : Université du Québec à Chicoutimi, Université Laval, CRCHUL ou CIUSS Capitale-Nationale.</b> Le projet doit avoir fait l'objet d'une déclaration d'invention à l'établissement de recherche avant la date de l'envoi à Axelys, soit avant le 22 mai 2026	Oui / Non
<b>Est-ce que le contrôle de l'entreprise (c'est-à-dire plus de 50% de l'entreprise) est détenu par un ou plusieurs des membres suivants : une université ou un centre affilié, le chercheur principal ou l'équipe fondatrice?</b> Une entreprise ne peut être détenue à plus de 50% par une entreprise déjà établie ou investisseur externe qui ne fait pas partie de l'équipe.	Oui / Non
<b>Êtes-vous en phase de pré-amorçage?</b> La phase de pré-amorçage implique que vous n'ayez pas conclu de ventes significatives et que vous avez levé moins de 500 000\$ en argent dilutif à l'extérieur de votre famille et vos amis.	Oui/ Non
<b>Êtes-vous incorporé et est-ce que votre siège social est au Québec?</b>	Oui / Non

## TERMES DE LA DÉBENTURE

Un montant maximal de 100 000 \$ pourra être investi dans une entreprise dérivée. Les investissements seront effectués sous forme de débenture convertible ou d'une autre forme d'investissement similaire si celui-ci est requis par un autre investisseur.

Les termes de la débenture convertible seront alignés avec ceux des investisseurs « lead » de la ronde de financement à laquelle Axelys fera partie. Dans le cas où Axelys est la seule entité à faire partie de la ronde de financement, les termes de la débenture seront les suivants :

- ✓ **Escompte** : 25%
- ✓ **Intérêt annuel** : 8%
- ✓ **Date de maturation** : 36 mois
- ✓ **Conversion de la débenture** : À la date de maturation ou à la suite d'un financement qualifié en équité ou quasi-équité cumulatif de CA\$1 000 000 ou plus.
- ✓ **Droit de sortie conjointe** : Droit de vendre notre équité au pro rata si un autre actionnaire vend sa participation
- ✓ **Droit d'accès à l'information** : Droit d'accès à l'information dès la signature de la débenture **Droit de préemption** : Droit de participation aux futures rondes au pro-rata du montant investi.
- ✓ **Autres clauses** : Clause de la nation la plus favorisée (MFN), applicable d'ici à la levée d'un financement de CA\$1 000 000 ou plus ou au maximum 18 mois.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

CRITÈRES	ÉVALUATION
<b>1. Innovation</b>	<b>/25</b>
L'innovation résout un problème impérieux pour un client. L'innovation n'est pas simplement une amélioration incrémentale, son arrivée va perturber un marché donné. L'entreprise démontre de la traction ou de la validation externe. Les défis technologiques associés au projet sont bien identifiés et sont adressés. L'entreprise démontre sa capacité de mener à bien le développement de la solution et de la mettre à l'échelle. L'entreprise possède une stratégie de propriété intellectuelle solide.	
<b>2. Équipe</b>	<b>/25</b>
L'équipe fondatrice est dédiée et dispose des bonnes personnes pour se rendre au prochain point d'inflexion (par exemple un prochain financement ou jalon technologique significatif). L'équipe démontre un fort potentiel entrepreneurial. Elle démontre une capacité de surmonter les obstacles sur son chemin, d'attirer des talents de pointe, de vulgariser son innovation ou de lever du capital. L'équipe est accompagnée par des ressources externes qui vont l'aider à se rendre plus loin (comité adviseur, comité	
<b>3. Marché</b>	<b>/25</b>
L'entreprise se démarque de la compétition de manière significative. La valeur totale du marché adressable est élevée. L'équipe comprend son marché et la dynamique de comment y réussir des ventes. Les barrières à l'entrée en termes de commercialisation sont identifiées et sont adressées.	
<b>4. Exécution</b>	<b>/25</b>
Le modèle d'affaires et le plan de commercialisation démontrent un potentiel économique et commercial impressionnant. L'argent investi va servir à arriver à un point d'inflexion qui va permettre un financement subséquent. Le plan pour passer au financement subséquent est établi et réaliste. Le montage financier est réaliste. L'utilisation des fonds est claire et satisfaisante.	
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>

## DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

L'investissement est considéré comme un investissement en fonds propre et peut servir à toute dépense à l'exception des deux types de dépenses suivantes :

- ✍ L'investissement ne peut pas servir à financer le salaire de chercheurs toujours à l'emploi de l'un des Établissements membres;
- ✍ L'investissement ne peut pas être utilisé pour le paiement de dettes de l'entreprise.

## FAQ

### Éligibilité

- ✓ Est-ce que mon entreprise est éligible même si le principal dirigeant de l'entreprise n'est pas le chercheur à l'origine de la déclaration d'invention?
  - Oui l'entreprise peut être éligible dans ce cas si elle a été créée autour de la propriété intellectuelle issue d'un des établissements anciennement affiliés à Sovar (voir la liste complète des établissements admissibles dans la section « Dépôt d'une demande »). 4
- ✓ Est-ce que mon entreprise est éligible si le chercheur principal a émis une déclaration d'invention, mais nous n'avons pas encore signé d'option de licence ou une licence?
  - Si vous êtes en cours de négociation des termes de votre option ou de votre licence, vous pouvez appliquer au présent appel à investissement. Cependant, nous aurons besoin que vos négociations soient terminées afin de vous sélectionner comme entreprise récipiendaire.
  - Si vous n'avez pas commencé les démarches de négociation de votre option ou de votre licence, vous êtes probablement mieux d'attendre au prochain appel à investissement puisque c'est obligatoire que vous possédiez au minimum une option de licence avant de vous sélectionner.
- ✓ À partir de quel seuil est-ce que vous considérez que des ventes sont des ventes significatives?
  - Sauf exceptions, toutes les ventes réalisées dans le cadre d'un projet pilote ne sont pas considérées comme des ventes significatives. Si vous commencez à effectuer des ventes à l'extérieur d'un projet pilote, nous considérons que des ventes significatives sont de l'ordre d'environ 500 000\$ par année. Si vous n'êtes pas certain que vous êtes éligible, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour toute question supplémentaire, veuillez écrire à l'adresse suivante : [investissements@axelys.ca](mailto:investissements@axelys.ca)